

# **Termes et conditions du concours**

## **1 : Organisateur**

Ce concours est organisé par Novatech International, dont le siège social est situé à Industrielaan 58, 2250 Olen, Belgique (ci-après dénommé "l'organisateur").

## **2 : Période de compétition et participants**

Ce concours se déroule du 5 mai 2025 au 30 juin 2025.

La participation à ce concours est ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans, résidant en Belgique, au Luxembourg ou aux Pays-Bas.

Les employés de Novatech International, ses agences de publicité et toute autre personne ayant contribué à la réalisation du présent concours. Sont exclus de la participation à ce concours.

## **3 : Participation**

Pour participer valablement au concours, il faut fournir les données requises (point de vente participant, nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone) et la réponse à la question subsidiaire via la page web conçue à cet effet. Toute inscription incomplète sera considérée comme nulle et non avenue. Chaque participant ne peut remplir les données requises qu'une seule fois.

Les points de vente Tec7 participants sont indiqués dans la liste de sélection.

Les participants doivent soumettre les données susmentionnées via le site web, accessible via <https://www.tec7.com/kayak>.

Le promoteur se réserve le droit de rejeter les participations frauduleuses ou de les limiter à une seule participation valide, sans responsabilité.

## **4 : Prix et gagnants**

La cagnotte contient les prix suivants :

- Par point de vente participant, 1 x kayak Tec7

Par point de vente participant, un gagnant sera sélectionné parmi les participants - qui ont participé de manière valable pendant la période de participation - au moyen de la question subsidiaire. La réponse la plus proche de la réponse subsidiaire gagnera un kayak.

## **5. Notification et réception du prix**

Les gagnants seront réputés avoir reçu la notification dans les 30 jours suivant l'envoi de la notification par courrier électronique. Si tel n'est pas le cas, il sera considéré que les gagnants ne peuvent être joints et leur prix sera ajouté aux prix du concours suivant.

Le gagnant ne peut pas contester le prix qu'il a gagné, ni demander un ajustement ou un remplacement pour quelque raison que ce soit. Les prix sont également personnels et non cessibles. Toutefois, si nécessaire, l'organisateur se réserve le droit d'offrir un prix de valeur égale à celui prévu.

Un seul prix sera attribué par adresse, par personne, par adresse IP. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du participant. Toute personne qui participe au concours de manière organisée, que ce soit dans le cadre d'une association légale ou de fait, ou en collaborant de quelque manière que ce soit pour augmenter ses chances de gagner, sera exclue du concours. La même mesure est prise à l'encontre de toute personne qui utilise une astuce ou une manœuvre, y compris l'utilisation d'un programme informatique, ou qui participe d'une manière illégale ou frauduleuse afin d'augmenter ses chances de gagner.

## **6 : Droits de l'organisateur**

L'organisateur peut, à tout moment, exclure une personne de la participation au concours pour une période déterminée, en cas de violation de l'une des conditions de participation ou en cas d'abus, de tromperie ou de participation à un concours de mauvaise foi.

Les organisateurs de cette compétition se réservent le droit de modifier l'action ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de leur volonté le justifient. Ils ne peuvent être tenus pour responsables si, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de communiquer sur les gagnants à des fins promotionnelles.

La simple participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Aucune contestation ne sera acceptée concernant le libellé des questions et des réponses.

En cas de force majeure, de circonstances imprévues ou en cas de litige, l'organisateur, en concertation avec l'huissier de justice, prendra toute décision nécessaire au bon déroulement de ce concours. Leur décision est souveraine et sans recours.

Le participant donne expressément son accord pour le traitement automatisé de ses données personnelles par l'organisateur. Ceci afin de garantir le bon déroulement de ce concours.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 et du 11 décembre 1998 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous avez toujours la possibilité de consulter, corriger ou modifier les données que vous avez fournies. Il vous suffit d'envoyer une simple demande écrite à l'adresse susmentionnée. Le service concerné est également à votre disposition au cas où vous ne souhaiteriez pas ou plus que vos données personnelles soient traitées à des fins de marketing direct.